



RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE
RAPPORT SUR LE RISQUE DES PROFESSIONNELS DE SANTE (CHIFFRES 2016)

Une sinistralité en hausse

Retrouvez l'ensemble des résultats sur :
www.macsf-exerciceprofessionnel.fr

La MACSF- Le Sou Médical publie son rapport annuel sur le risque des professionnels de santé en France, véritable observatoire sur la responsabilité qui s'appuie sur les mises en cause de ses sociétaires. Un panel représentatif qui comprend aujourd'hui 470 742 professionnels de santé, couverts en RCP (Responsabilité Civile Professionnelle).

Retrouvez ci-dessous l'analyse de Nicolas Gombault, directeur général délégué du groupe MACSF, docteur en droit.

Chiffres clés en 2016 :

En 2016, la MACSF-Sou Médical a couvert en responsabilité civile professionnelle (RCP) **470 742** sociétaires personnes physiques soit une augmentation de 3,2 % par rapport à 2015 (hors portefeuille étudiant). Ceux-ci ont adressé **4 662** déclarations de sinistres contre 4 286 en 2015. Le taux de sinistralité, toutes spécialités et tous modes d'exercice confondus, est de **0,99 %** contre 0,91 % en 2015.

Rapport MACSF- Le Sou Médical / ce qu'il faut retenir

- ✓ Une hausse de 8,7% des déclarations de sinistre pour un portefeuille de sociétaires en hausse de 3,2%
- ✓ un recours aux CCI plus fréquent que les procédures judiciaires
- ✓ 66% des décisions de justice civiles aboutissent à une condamnation (59% en 2015)
- ✓ 7 décisions pénales sur 17 condamnent un praticien

- ✓ 74 sinistres déclarés liés à la prescription de Dépakine
- ✓ Homéopathie : 5 déclarations de sinistres entre 2010 et 2016
- ✓ LEVOTHYROX : pas de sinistre
- ✓ Vaccination : 86 sinistres entre 2007 et 2016

- ✓ Pour lutter contre les risques, la MACSF s'engage :
 - dans la prévention et la formation
 - dans l'assistance : hotline médico-légale

1. Les réclamations 2016

I. Tendance de la sinistralité des médecins :

le taux de sinistralité des médecins toutes spécialités confondues augmente en 2016.

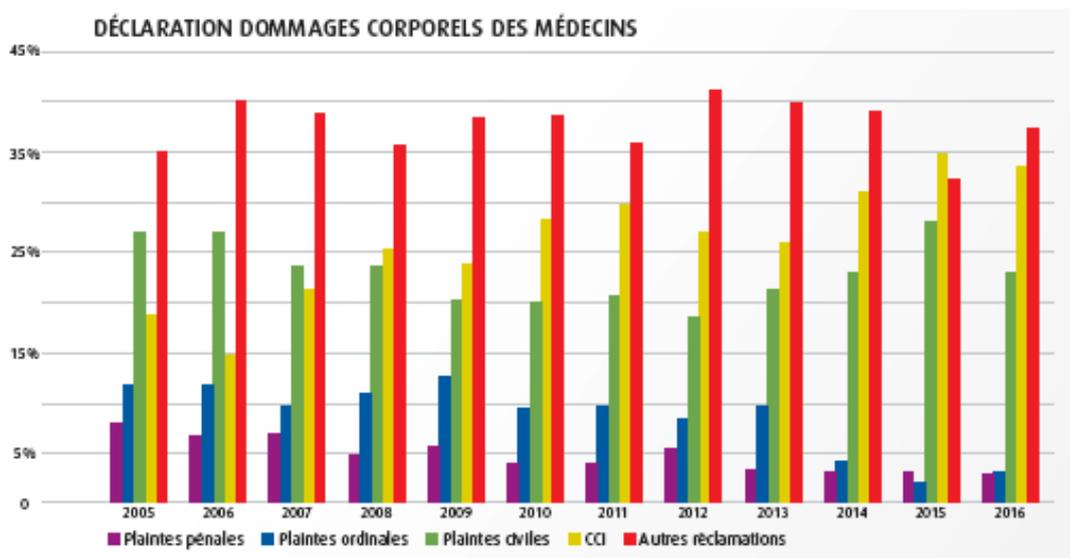
En valeur absolue, ce sont les médecins généralistes qui cette année encore ont déclaré le plus grand nombre de sinistres (348), mais cela tient à l'importance du nombre de praticiens assurés.

D'autres spécialités sont soumises à une sinistralité plus importante, avec un point culminant à 81 % pour les neurochirurgiens.



Si ce sont toujours les réclamations amiables qui sont les plus nombreuses (37,3%), on remarque que les saisines de CCI demeurent plus fréquentes (33,6 %) que le recours à la justice (22,9 % pour les procédures civiles).

Les plaintes pénales et les plaintes ordinales représentent de faibles volumes.



II. Une sinistralité variable concernant les autres professionnels de santé :

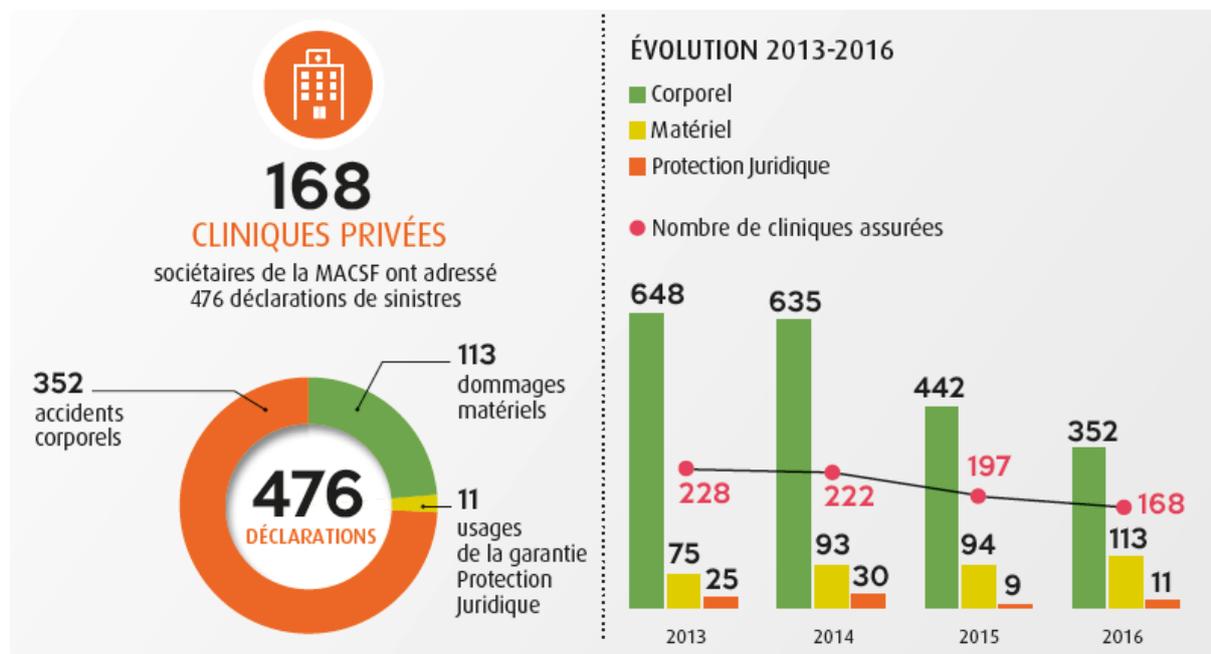


Le taux de sinistralité des chirurgiens-dentistes est en hausse par rapport à l'année précédente, et reste élevé (6,02 % contre 5,61 % en 2015). Il en va de même pour les vétérinaires qui ont un taux de sinistralité sensiblement en hausse (12,78 % contre 10,15 % en 2015).

Celui des sages-femmes, des infirmiers et des masseurs-kinésithérapeutes baisse très légèrement.

III. Tendance en matière de responsabilité civile pour les établissements de soins :

Les mises en cause des établissements de soins demeurent très fréquentes.



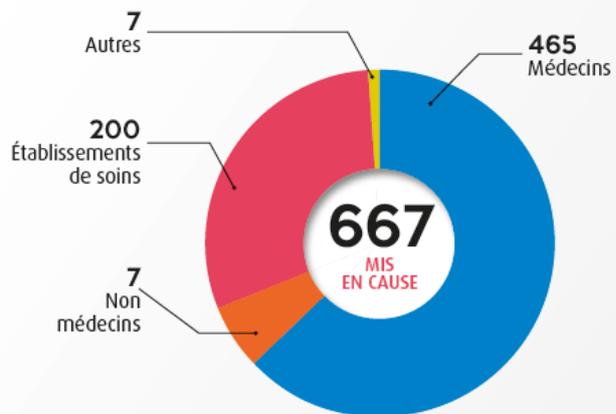
L'origine des sinistres déclarés varie peu au fil des années.

Ce sont toujours les accidents médicaux ou chirurgicaux qui génèrent le plus grand nombre de réclamations, ces derniers affichent néanmoins une baisse de 2 % (56 %) par rapport à 2015 (58 %). Dans cette même catégorie d'accidents, on note que le secteur ambulatoire enregistre une hausse conséquente, puisqu'il représente 29 % des sinistres déclarés contre 14 % en 2015, très certainement liée à l'augmentation des actes réalisés en ambulatoire. Parallèlement, les accidents du secteur de l'hospitalisation programmée affichent une forte baisse (ils représentent 55 % des sinistres déclarés contre 72 % en 2015).

Le risque infectieux est lui aussi en légère baisse avec 27 % des déclarations (contre 30% en 2015). La politique de gestion du risque infectieux semble ainsi porter ses fruits.

DECISIONS DE JUSTICE ET AVIS CCI


391
DÉCISIONS
 de justice civiles et pénales
 en 2016 mettant en cause 667
 professionnels de santé et/ou
 établissements de soins



1. DECISIONS CIVILES

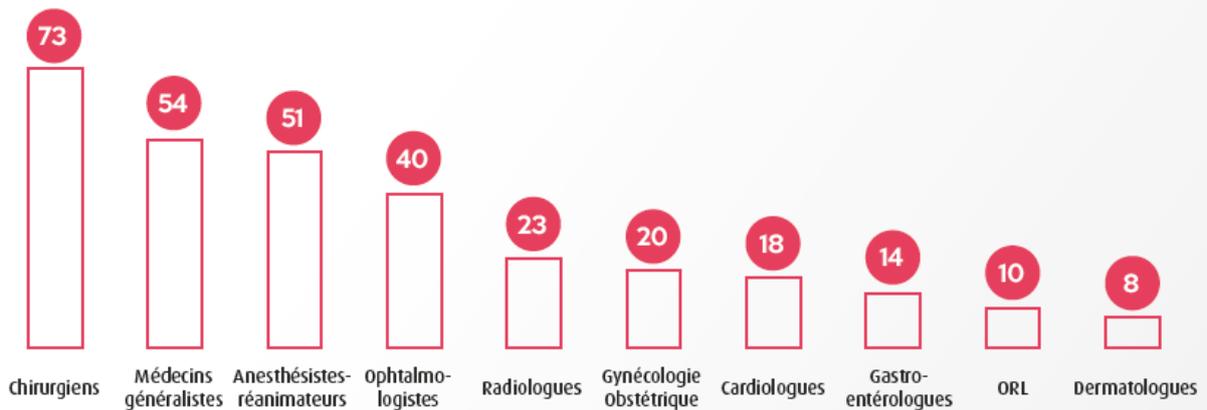

374
DÉCISIONS
 de justice civiles dont 66 %
 sont défavorables

- 66%** TAUX DE DÉCISIONS DE CONDAMNATION
- 640** MIS EN CAUSE
- 307** NOMBRE DE CONDAMNÉS
- 48%** TAUX DE CONDAMNÉS
- €** COÛT **22,5 millions**

SPÉCIALITÉS OU ACTIVITÉS TOTALISANT LES 10 PLUS FORTS COÛTS D'INDEMNISATION JUDICIAIRE (EN K€, PROVISIONS INCLUSES)

Spécialité	Coût (K€)
Chirurgie	5130
Anesthésie-réanimation	2657
Gynécologie médicale	1492
Ophthalmologie	1258
Radiodiagnostic et imagerie médicale	1137
Médecine générale	1017
gastro-entérologie et hépatologie	567
Cardiologie et maladies cardio-vasculaires	482
Gynécologie	444
ORL	332

LES 10 SPÉCIALITÉS MÉDICALES LES PLUS SOUVENT MISES EN CAUSE (EN NOMBRE)



Le nombre de décisions rendues est inférieur de 10% par rapport à 2015. Les juridictions civiles se sont montrées particulièrement sévères sur l'appréciation de la responsabilité des professionnels de santé. 66% des décisions en 2016 sont des condamnations soit une hausse de 7 points.

C'est en chirurgie et en anesthésie que le montant cumulé des indemnités versées au titre des décisions de justice est le plus important.

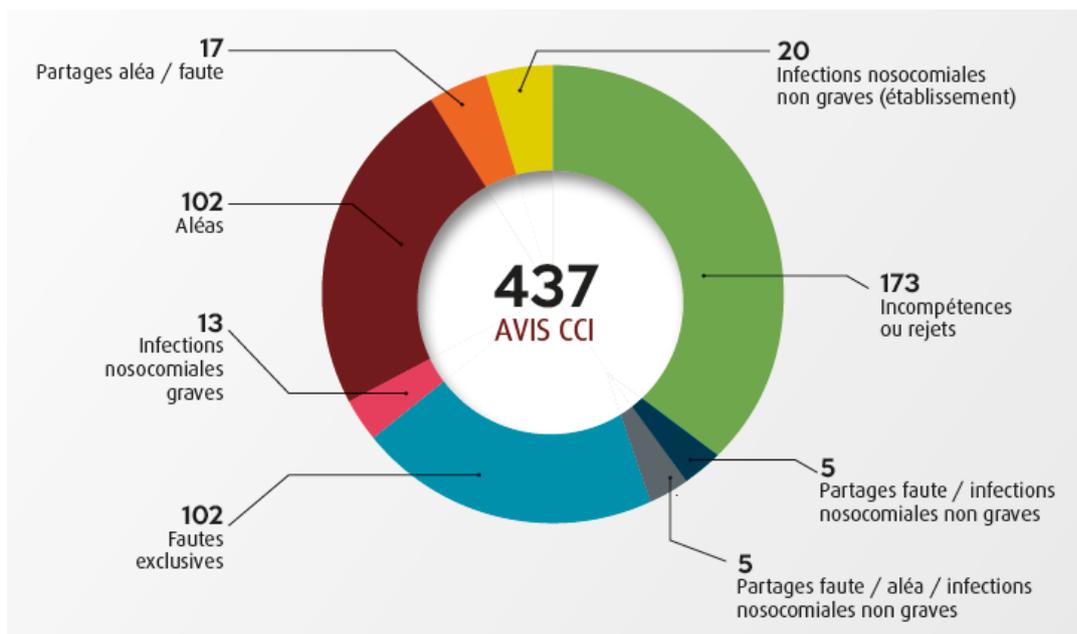
2. DECISIONS PENALES



Le nombre de décisions rendues est inférieur à l'année précédente, mais 52 % des contentieux au pénal se sont soldés par une condamnation. Ceci est en forte baisse par rapport à 2015 (62%).

Cependant le nombre de professionnels de santé condamnés au pénal est en diminution (14 contre 23), avec 1 peine d'interdiction définitive d'exercer prononcée.

3. AVIS CCI



Comme l'année précédente, le nombre d'avis CCI rendus est plus important (437) que le nombre de décisions de justice civiles (391), ce qui témoigne du succès de ce mode alternatif de règlement des litiges, rapide et gratuit.

En 2016, les avis de rejet rendus par les CCI ont baissé significativement en passant de 52 % à 39 %.

23,3% des avis ont retenu des fautes exclusives et 23,3 % ont retenu un accident médical non fautif indemnisable par la solidarité nationale.

2. Les points d'actualité

- DEPAKINE : 74 sinistres déclarés concernant 26 MG, 18 neurologues, 14 gynécos, 2 échographistes et 1 pédiatre ; il s'agit de procédures judiciaires en référé, la procédure amiable devant l'ONIAM instituée par la loi de finances du 29/12/2016 n'ayant pas encore été utilisée dans nos dossiers. La recevabilité de l'action de groupe lancée par l'APESAC sera examinée par le juge de la mise en état le 18 octobre.
- La MACSF-Le Sou Médical n'enregistre à ce jour aucune mise en cause de ses sociétaires dans le dossier du Levothyrox.
- 86 déclarations de sinistres sont parvenues à la MACSF-Le Sou Médical entre 2007 et 2016 pour des vaccinations.
- 5 déclarations de sinistres entre 2010 et 2016 pour l'homéopathie

3. Pour lutter et réduire les risques des professionnels de santé, la MACSF s'engage...

- **Dans la prévention et la formation des professionnels de santé via la Prévention médicale**

La MACSF-Le Sou Médical met l'accent sur l'accès à l'information pour prévenir efficacement les risques liés aux métiers de la santé. Pour répondre à la pluralité des risques potentiels, l'assureur mutualiste dispense des formations spécifiques à chaque domaine de compétence. Cette sensibilisation par la formation permet une meilleure compréhension des risques et donc une meilleure prévention, dans l'intérêt du patient et de celui qui le soigne.

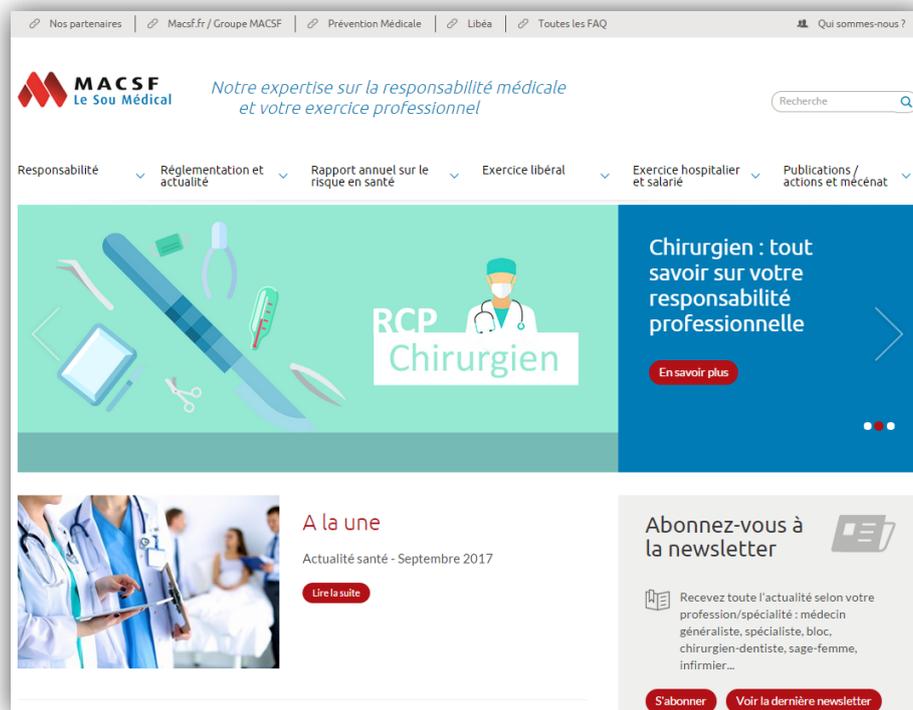
- **Dans l'assistance médico-légale : hotline MACSF, accessible 24h/24 et 7j/7 avec un numéro unique**

12 médecins conseils et deux hotlines

Depuis 1897, la MACSF-Le Sou Médical défend les professionnels de santé mis en cause dans le cadre de leur activité. Créée et administrée exclusivement par des professionnels de santé, la MACSF-Le Sou Médical s'engage chaque jour dans l'accompagnement de ses sociétaires. « Une de nos forces réside dans notre manière de travailler et de gérer les dossiers de nos sociétaires : les 12 médecins-conseils du groupe, représentatifs de la diversité des spécialités de notre sociétariat, gèrent les dossiers, avec un juriste » précise le docteur Thierry Houselstein, directeur du comité médical. « Ils sont tous à la fois salariés MACSF et praticiens en cabinet, en clinique ou à l'hôpital. A mon sens, il est essentiel que les médecins qui accompagnent leurs confrères dans les difficultés que génère une mise en cause, soient aussi sur le terrain, et partagent le quotidien de nos sociétaires ». Au-delà du staff médical particulièrement développé à la MACSF – Le Sou Médical (12 médecins conseils salariés et un réseau de 280 médecins-conseils), deux hotlines ont été mises en place, ouvertes 24h/24 et 7j/7. La première apporte, en amont d'une déclaration de sinistre ou

d'une mise en cause, un véritable conseil fourni par un des médecins du comité. « Il arrive souvent que les médecins récupèrent leur courrier recommandé à la poste le samedi matin. Il est impensable de laisser un sociétaire s'étant vu ainsi délivrer une assignation ou ayant reçu une mise en cause sans accompagnement jusqu'au lundi. Nous devons être présents à tout moment » précise Thierry Houselstein. La seconde hotline, elle, propose, une assistance psychologique, avec des professionnels formés, pour soutenir les sociétaires pendant toute la gestion d'un sinistre.

Pour aller plus loin, retrouvez l'ensemble des résultats du rapport sur www.macsf-exerciceprofessionnel.fr



A propos du groupe MACSF :

Premier assureur des professionnels de la santé, la MACSF, (Mutuelle d'assurance du corps de santé français), est, depuis plus de 80 ans, au service de toutes les personnes exerçant une profession de santé en France. Elle emploie plus de 1555 collaborateurs et réalise un chiffre d'affaire de 2,1 milliards d'euros en 2016. Fidèle à sa vocation de Mutuelle Professionnelle d'Assurance, la MACSF assure aujourd'hui 950 052 sociétaires pour les risques privés comme pour les risques professionnels des membres des professions de santé libéraux ou hospitaliers.

Quelques chiffres :

*950 052 sociétaires
1 555 collaborateurs
29,8 milliards d'actifs gérés
2,6 milliards de fonds propres
2,1 milliards de chiffre d'affaires
1,9 millions de contrats*

Contacts presse :

Sylvie Braasch, 01 71 23 88 43, 06 98 41 99 77 –
sylvie.braasch@macsf.fr
Annie Cohen, 01 71 23 83 69, 06 71 01 63 06 –
annie.cohen@macsf.fr